



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250601

Domaine : 4.1

Date de convocation : 31 octobre 2025

Date de l'affichage : 31 octobre 2025

Date d'affichage de la délibération : 7 novembre 2025

Objet : 01 – Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjointes au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h15), Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Christine CAVRO, Monsieur Jean-Guillaume CARONE (jusqu'à 20h15)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 30 (jusqu'à 20h15), 31 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'action sociale et de la santé,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, ~~action sociale et~~
santé,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251106-20250601-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2025 :

- ✓ Le poste de Gestionnaire comptable - Secteur comptabilité en **Gestionnaire comptable et suppléant de régie multi-facturation** – Catégorie C de la filière Administrative.
- ✓ Le poste de Référent Secteur Animation jeunesse en **Animateur socioculturel - Référent jeunesse** – Catégorie B et C de la filière Animation
- ✓ Les missions du poste d'animateur socio-culturel référent jeunesse,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier les emplois suivants inscrits au tableau des emplois au 1^{er} décembre 2025 :

- A. Le poste de Gestionnaire comptable - Secteur comptabilité est modifié comme suit : **Gestionnaire comptable et suppléant de régie multi-facturation** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Préparer, exécuter et suivre le budget ville
2. Être ressource des services gestionnaires
3. Mettre à jour et mettre en œuvre les procédures comptables
4. Participer à la vie administrative du service financier
5. En cas d'absence du régisseur principal, assurer temporairement les missions liées à la régie multi facturation

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie C de la filière Administrative.

- B. Le poste de Référent Secteur Animation jeunesse est modifié comme suit : **Animateur socioculturel - Référent jeunesse** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre du projet de secteur et des projets pédagogiques de chaque dispositif du Secteur Animation Jeunesse, dans le cadre réglementaire et en cohérence avec le projet de service (projets sociaux)
2. Animer le club 11/15 ans les mercredis et les vacances
3. Accompagner les projets et dispositifs du Secteur Animation Jeunesse
4. Participer à l'animation globale des deux centres sociaux.

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière Animation.

- C. Les missions du poste **d'animateur socio-culturel-référent jeunesse** sont modifiées comme suit :

1. Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de secteur et des projets pédagogiques de chaque dispositif du Secteur Animation Jeunesse, dans le cadre réglementaire et en cohérence avec le projet de service (projets sociaux)
2. Animer le club 11/15 ans les mercredis et les vacances scolaires.
3. Participer à l'encadrement de l'accompagnement à la scolarité
4. Participer à l'animation globale des deux centres sociaux.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251106-20250601-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

Ville d'Eragny sur Oise-délibération Conseil Municipal du 6 novembre 2025
La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres
d'emplois de catégorie B et C de la filière Animation.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche
infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la
présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-
Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa
transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXtrait CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France